

CARTES DE PÊCHE

TARIFS

**Moule, Cazeneuve, Montjoux, La Chaume, les Essarts,
le Grand Bois et le Marais**

Adulte (à partir de 16 ans) :

- journée _____ 10 €
- année _____ 80 €

3 cannes maximum.

Enfant (8 à 14 ans) :

- journée _____ 3 €
- année _____ 30 €

Enfant de moins de 8 ans : gratuit (1 canne).

POINTS DE VENTE

- **Offices de tourisme** : Roybon, St-Etienne de St-Geoirs, La Côte St-André et St-Jean de Bournay • 04 76 36 25 86
- **Châtonnay** : bureau de tabac • 04 74 78 14 35
- **La Côte St-André** : Animal-land • 04 74 20 60 86
- **St-Etienne de St-Geoirs** : maison de la presse « Espace temps libre » • 04 76 65 44 71
Armurerie Peyron • 04 76 65 53 53
- **St-Jean de Bournay** : bureau de tabac « du Dauphiné » • 04 74 58 52 15
Jardinerie Gauthier • 04 74 58 67 55
- **Artas** : l'Épicier Dauphinois • 04 74 58 72 37
- **Charantonay** : Ets Gauthier • 04 74 59 01 87
- **Faramans** : bar « l'un passe » • 04 74 85 84 48
- **St-Siméon de Bressieux** : « Les arcanes fleuries » • 04 74 20 04 86

Bièvreisère
communauté

2017

SAISON

LA PÊCHE
En Bièvre Isère

Saison 2017

- ▼ Informations générales ▼ Horaires
- ▼ Animations ▼ Cartes ▼ Étangs

Information
04 76 36 25 86
bievre-isere.com

LES PÉRIODES

OUVERTURE

Moule, Cazeneuve, La Chaume, les Essarts, le Grand Bois et le Marais

- 11 mars : ouverture de la pêche à la truite.
- 1^{er} mai : ouverture générale.

Montjoux

Réouverture courant 2017.

FERMETURE

Moule, Cazeneuve, La Chaume, les Essarts, le Grand Bois et le Marais

- 30 novembre : fermeture générale.

JOURS D'OUVERTURE

La pêche est ouverte les jours suivants :

Moule, Cazeneuve, La Chaume, les Essarts, le Grand Bois et le Marais

- Du 11 mars au 30 avril 2017 : lundi, mercredi, samedi, dimanche et jours fériés.
- Du 1^{er} mai au 30 novembre 2017 : tous les jours.

LES ANIMATIONS

SAFARI TRUITES

- 8 avril à l'étang du Grand Bois à Bossieu

INITIATION PÊCHE ENFANTS

- 13 mai à l'étang le Marais à Faramans

PÊCHE DE NUIT EN « NO KILL »

- La nuit du 22 au 23 juillet à l'étang le Grand Bois à Bossieu
- La nuit du 25 au 26 août à l'étang le Marais à Faramans

PÊCHE AUX BROCHETS

- 4 novembre à l'étang les Essarts à Saint-Siméon de Bressieux

LES ÉTANGS

- Moule - Châtonnay
- Montjoux - St-Jean de Bournay
- Les Essarts - St-Siméon de Bressieux
- Le Marais - Faramans
- La Chaume - Nantoin
- Le Grand Bois - Bossieu
- Cazeneuve - Châtonnay

SURVEILLANCE

La surveillance des étangs est confiée à 5 gardes chargés de faire respecter le règlement.

Ils sont également habilités à dispenser des sanctions : avertissement, retrait de carte.

> Les différents règlements de pêche des étangs de Bièvre Isère Communauté pour la saison 2017 sont imprimés au dos de la carte de pêche.

